CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 29 MAI 2024
PROCÈS-VERBAL

Présents : Mme Anne GARZENA - Mme Patricia FAURE - Mme Céline DECOT - M. Serge BONNIER - Mme Marie GACON - Mme Monique MONIER - Mme Simone FALCON - Mme Karine FLEURY-ALCARAZ

Absents ayant donné pouvoir : M. Marc CHAVANNE à Mme Karine FLEURY ALCARAZ - M. Christian IMBERT à Mme Marie GACON

Absents : M. Daniel DALCOL

Secrétaire de la séance : Mme Patricia FAURE

La séance est ouverte à 17h35 sous la présidence de Mme Anne GARZENA, Vice-Présidente.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 27 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration un tableau récapitulatif proposant le versement de subventions à diverses associations sociales.

Au vu des demandes et après analyse, il est proposé au Conseil d'administration de voter le versement des subventions suivantes :

SUBVENTIONS CCAS 2024

	Réalisé 2023	**Demande 2024**	**Proposition 2024**
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	***2 250,00***	***2 800,00***	***2 150,00***
AFSEP	*80,00*		*80,00*
Banque alimentaire	*800,00*		*800,00*
Docteur clown	*80,00*		*80,00*
Alzheimer	*80,00*		*80,00*
AIMCP	*50,00*		*50,00*
St Vincent de Paul	*350,00*	*1000,00*	*250,00*
Secours populaire	*250,00*	*300,00*	*250,00*
SOS Amitié	*50,00*		*50,00*
Bibliothèque CHU	*100,00*	*150,00*	*100,00*
Addiction Alcool Vie libre	*350,00*	*350,00*	*350,00*
Association prévention routière	*,00*		*0,00*
APF France Handicap	*,00*		*0,00*
Comité parrainage pour un logement Un toit pas sans toi	*60,00*	*1000,00*	*60,00*
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	***2 250,00***	***2 800,00***	***2 150,00***

Le tableau ci-dessus indique :

- Les subventions versées aux associations en 2023 ;
- Les montants des demandes de subventions faites par les associations pour l'année 2024 ;
- Le montant que le CCAS propose de verser aux différentes associations.

Mme La Vice Présidente a contacté le trésorier de Saint Vincent de Paul pour connaître les besoins de l'association et une subvention de 250,00 € est suffisante.

Le comité parrainage pour un logement Un Toit pas sans toi demande une subvention de 1000,00 €. Le CCAS versera une subvention de 60,00 €. En fonction des besoins, le CCAS pourra faire un versement complémentaire. Le CCAS pourra également rencontrer l'association si besoin.

En l'absence de question, la délibération est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. FINANCES - MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE À LA MOBILITÉ

Madame la Vice-Présidente informe que l'accès à la mobilité est un enjeu essentiel pour l'autonomie et l'insertion sociale. Dans cette optique, il est proposé d'envisager la mise en place d'une aide financière visant à soutenir les personnes en situation de précarité dans l'obtention du permis de conduire.

L'aide à la mobilité par le biais du soutien financier pour l'obtention du permis de conduire représente un levier important pour favoriser l'autonomie et l'insertion des bénéficiaires du CCAS. Cette mesure s'inscrit dans une démarche d'accompagnement global visant à renforcer les capacités des personnes en situation de précarité à accéder à de nouvelles opportunités.

Enjeux :

- Faciliter l'accès à l'emploi : Le permis de conduire est souvent un prérequis pour de nombreux emplois, notamment dans des secteurs éloignés des transports en commun.
- Favoriser l'autonomie : La possession du permis de conduire permet de se déplacer plus facilement pour les démarches administratives, les rendez-vous médicaux, etc.
- Encourager l'insertion sociale : La mobilité est un facteur clé pour participer à des activités associatives, culturelles ou familiales en dehors du domicile.

Proposition d'aide :

Il est proposé au Conseil d'administration d'instaurer une aide financière ponctuelle pour la prise en charge partielle des frais liés à la formation et à l'obtention du permis de conduire. Cette aide pourrait être accordée sous conditions de ressources et de motivation du bénéficiaire.

Modalités proposées :

- Définition des critères d'éligibilité : Ouvert à tout saint-jeandaire remplissant les conditions : revenus du foyer, situation familiale, etc.
- Montant de l'aide : Fixation d'un montant maximal ou forfaitaire, en fonction des coûts de la formation au permis de conduire.
- Procédure de demande : Demande écrite et motivée accompagnée d'un dossier de demande d'aide (ressources, charges, ...).
- Suivi : L'aide sera versée directement à l'auto-école.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction du reste à vivre de la famille.

Objet de l'aide	RAV inférieur à 10 €	RAV entre 10 € et 15 €
Aide au permis de conduire	250 €	175 €

En l'absence de question, la délibération est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. ÉPICERIE SOCIALE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mme La Vice Présidente rappelle au Conseil d'administration les délibérations du 24 avril 2017, 2 février 2023, 4 juillet 2023 et 14 février 2024, par lesquelles le règlement intérieur de l'épicerie sociale a été modifié.

Il convient à nouveau de modifier le règlement intérieur de l'épicerie sociale tel que présenté en annexe de la note de synthèse. Les nouvelles dispositions apparaissent en bleu.

« **Ouverture et fonctionnement**

- L'épicerie sociale est ouverte chaque jeudi de 14h à 17h30. En cas de modifications éventuelles, elles seront portées aux usagers, par voie d'affichage, à l'entrée de l'épicerie sociale.

Une fois par mois, la salle à côté de l'épicerie sera également ouverte le jeudi après-midi pour permettre aux bénéficiaires de vivre un temps convivial et d'échanges.

- Durée des droits : Les bénéficiaires de l'épicerie sociale doivent renouveler leur inscription à intervalles réguliers. Cela permet de s'assurer que les ressources sont allouées de manière équitable et en fonction des besoins réels des bénéficiaires.

Au bout d'un an d'accès à l'épicerie, nous proposons un mois d'arrêt pour réévaluer les droits des bénéficiaires (sauf les retraités et les personnes en incapacités permanentes de travail). La situation des bénéficiaires a pu évoluer (changement de situation). Cela permet d'adapter les services de l'épicerie sociale aux besoins évolutifs des bénéficiaires. »

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver les modifications de l'article 2, telles que présentées ;
- Constater que les autres dispositions du règlement intérieur restent inchangées.

Questions/Remarques :

Mme la Vice-présidente précise que le CCAS étudie les dossiers tous les 6 mois. Ainsi, les droits sont ouverts 6 mois et sont renouvelables 1 fois. Au bout d'un an, le CCAS propose de suspendre les droits pendant un an pour effectuer une réévaluation.
Pour chaque renouvellement, le dossier doit être complet afin de permettre aux services de calculer le reste à vivre des familles. Une attention est portée à la composition des familles.
Mme la Vice-présidente précise qu'il y a deux notions différentes : aide et assistanat. Le rôle du CCAS est d'aider et accompagner les administrés en difficultés, et non les assister.

Serge BONNIER : Est-ce qu'une suspension d'un mois est suffisante ?

Mme la Vice-présidente : Dans d'autres épiceries, la suspension est de deux mois.

Serge BONNIER : Il serait intéressant de rajouter un article dans le règlement intérieur obligeant le passage des usagers devant la conseillère en économie sociale et familiale (ESF), avant attribution des droits.

Après échanges, il est proposé au Conseil d'administration de ne pas délibérer sur ce point lors de la présente séance.
Madame la Vice-Présidente propose de travailler au préalable avec le Département sur l'établissement d'un partenariat avec l'assistante sociale et la conseillère ESF.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des membres présents.

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Proposition d'ateliers et d'activités :**

Mme La Vice Présidente propose au Conseil d'administration d'échanger sur les ateliers et activités que le CCAS pourrait mettre en place.

- En octobre, le CCAS proposera un atelier obligatoire pour les bénéficiaires de l'épicerie avec EDF sur les économies d'énergie.
- L'ouverture de la salle à côté de l'épicerie, une fois par mois, permettra aux bénéficiaires et aux agents de se rencontrer.
- Au mois de juillet, un pique-nique vers la forêt nourricière sera organisé.
- Pendant les vacances d'automne, une sortie intergénérationnelle à Vulcania sera organisée.

Mme La Vice-Présidente recherche d'autres ateliers dont un atelier de réflexes.

Les membres du Conseil d'administration propose les idées d'ateliers suivantes :

- Ateliers mémoire
- Cybercriminalité
- Jeux wii : aide à la motricité
- Table magique (cf Roseraie)
- Simulateur de conduite

Mme la Vice-Présidente interroge les membres du Conseil d'administration sur l'organisation d'une sortie en hiver.

Les membres du Conseil ont échangé autour de plusieurs idées : les sculptures sur glace à Valloire, la fête des lumières, le fabuleux village des Flottins à Evian et le spectacle de Val Grangent.

- Dates éventuelles : 20, 21 et 22 décembre 2024.
- Coût potentiel : pour le spectacle de Val Grangent, par exemple, le coût par personne est de 22,50 € (tarif groupe). Le CCAS pourrait proposer la place à 15 €.
- Points à trancher : établissement d'un tarif enfant et un tarif adulte, établissement d'un tarif différent pour les bénéficiaires de l'épicerie, organisation d'un goûter ou un apéritif dinatoire, utilisation du mini bus, ...

Mme la Vice Présidente propose que cette sortie soit décidée lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

- **Convocation** :

  Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas automatiquement les mails. Ils demandent si cela vient du transfert de la boite mail de la vielle à la boite mail personnelle. De plus, il n'y avait pas les documents sur le NextCloud.

- **Aides :**

  Nous avons depuis quelques mois sur la commune, une maman sénégalaise avec ses 3 filles que nous suivons au CCAS.
  Cette dame est enceinte et doit accoucher dans 1 mois. Elle est logée par l'association Pierre Valdo mais il lui manque des choses pour le quotidien et l'arrivée de sa 4ème fille :
  - Bols ou mugs
  - Couverts surtout des cuillères
  - Micro ondes
  - Poêle
  - Une petite valise pour la maternité
  - Poussette ou landeau
  - Accessoires bébé divers

- Commode
- Armoire
- Vêtements enfants (naissance, 4 ans, 10 ans et 13 ans)
- Jouets
- Télé

- **<u>Date du prochain conseil d'administration :</u> Mercredi 10 juillet 2024 à 17h30**
  Lors du prochain CA nous validerons les tarifs des ateliers et des sorties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Vice-Présidente	Secrétaire de séance
Anne GARZENA	Patricia FAURE